

# LES DOCUMENTS

## Budget primitif Rapport de présentation

Année 2025 - Bandol



# I. Budget principal

Le budget primitif 2025 prend en compte l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles de l'exercice tant en fonctionnement qu'en investissement. **Tous les montants sur ce budget sont TTC.**

- **En investissement**, Bandol poursuit son développement à travers 3 axes principaux du Programme Pluriannuel des Investissements (PPI : volume financier de 16,4 M€ en 2025) :

- le lancement et la poursuite des opérations pluriannuelles (10,8 M€),
- la poursuite des opérations récurrentes (5 M€) ;
- les fonds de concours, en particulier à Territoire Energie Var (TEV) dans le cadre des investissements 2025 relatifs à l'éclairage public.

- **En fonctionnement**, la préparation budgétaire 2025 est marquée par les faits suivants :

- Une progression maîtrisée de la masse salariale de 1% (11 072 k€ en 2025 pour 10 957 k€ en 2024) : la poursuite de l'optimisation de la masse salariale permet de contenir ces dépenses malgré l'impact de la hausse des cotisations CNRACL et des hausses de coût structurelles (GVT...)
- une nouvelle diminution de la dotation globale de fonctionnement à hauteur de 140 k€ pour 2025.
- Les contributions obligatoires (FPIC et pénalité SRU) s'établissent à 1,28 M€ pour 2025
- Pas de hausse des taux d'imposition

L'emprunt d'équilibre s'établit à 11 M€ et constitue la limite haute de l'emprunt 2025 ; il sera ajusté au courant de l'année, notamment lors de l'affectation des résultats 2024, et au fil de l'année en fonction des aléas de l'activité et des opérations.

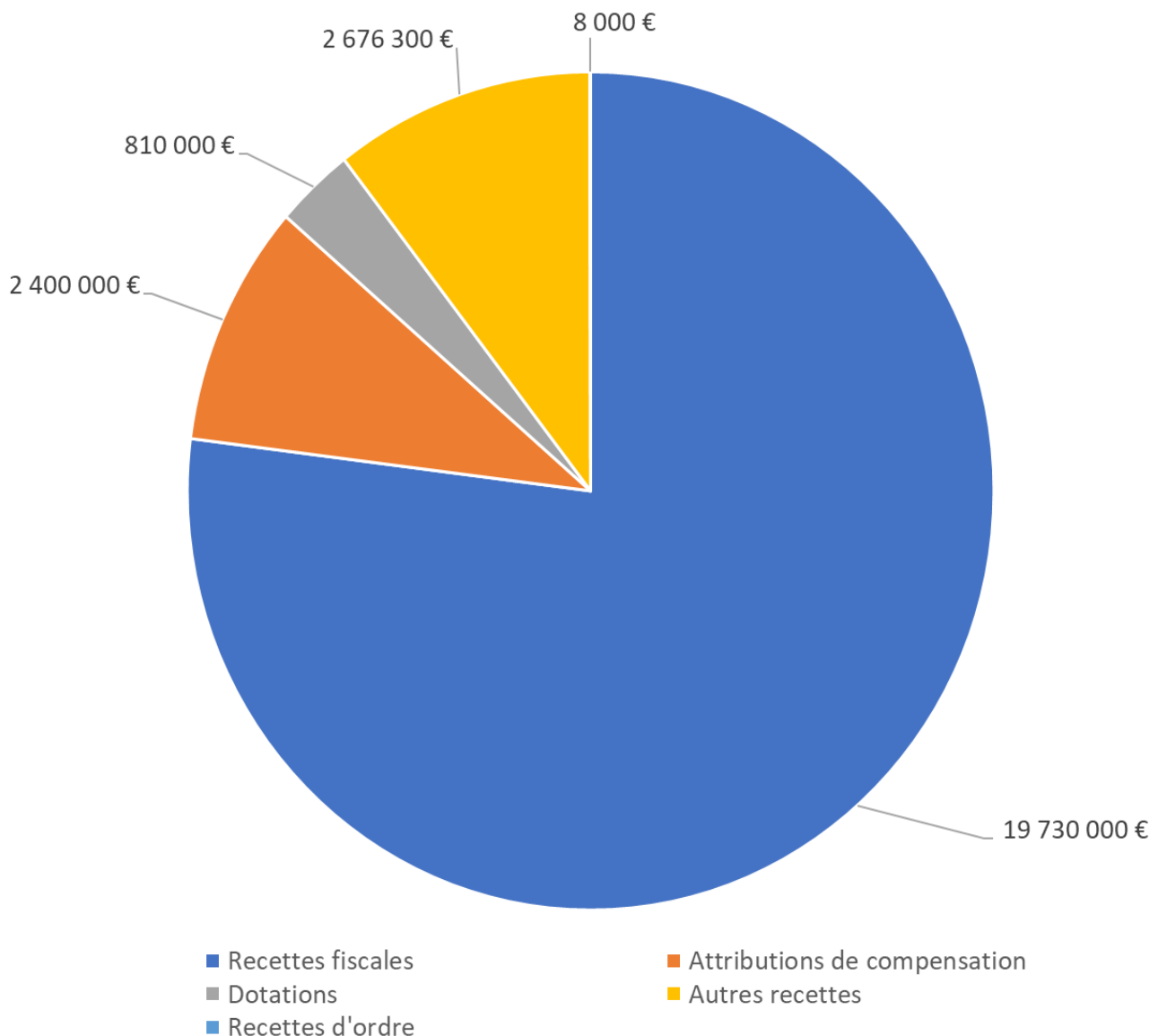
# A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

## 1) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 25 741 300 €

Les recettes de fonctionnement sont constituées :

- **de recettes réelles qui se caractérisent par un flux financier et ayant un impact sur l'équilibre budgétaire**  
(chapitres 70, 73, 731, 74, 75, 76, 77, 013)
- **De recettes dites d'ordre qui n'occasionnent aucun mouvement de trésorerie et restent équilibrées en dépenses et en recettes**  
(chapitre 042)

Recettes de fonctionnement BP 2025



## **Chapitre 70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES : 1 789 000 €**

Ce chapitre est composé des recettes liées aux ventes de produits et services. En 2025, les prévisions s'établissent comme suit :

- Redevances d'occupation du domaine public : 855 k€
- Droits de stationnement et location voie publique : 200,5 k€
- Redevances et droits des services à caractère social : 184 k€
- Autres produits des activités annexes : 157,5 k€
- Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement : 120 k€
- Concessions cimetières : 80 k€
- Redevances et droits des services à caractère culturel : 72 k€

Par ailleurs, sont inscrits sur ce chapitre les remboursements de frais de personnel du budget annexe régie des parkings pour 120 000 €. Ces crédits sont également inscrits en dépenses au sein de ce budget annexe (flux croisés).

## **Chapitre 73 – REMBOURSEMENTS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 2 425 000 €**

Ce chapitre est constitué des attributions de compensation versées par la CASSB au titre du transfert de compétences. En 2025, ces recettes sont estimées à 2 425 000 €.

## Chapitre 731 – FISCALITE DIRECTE LOCALE :

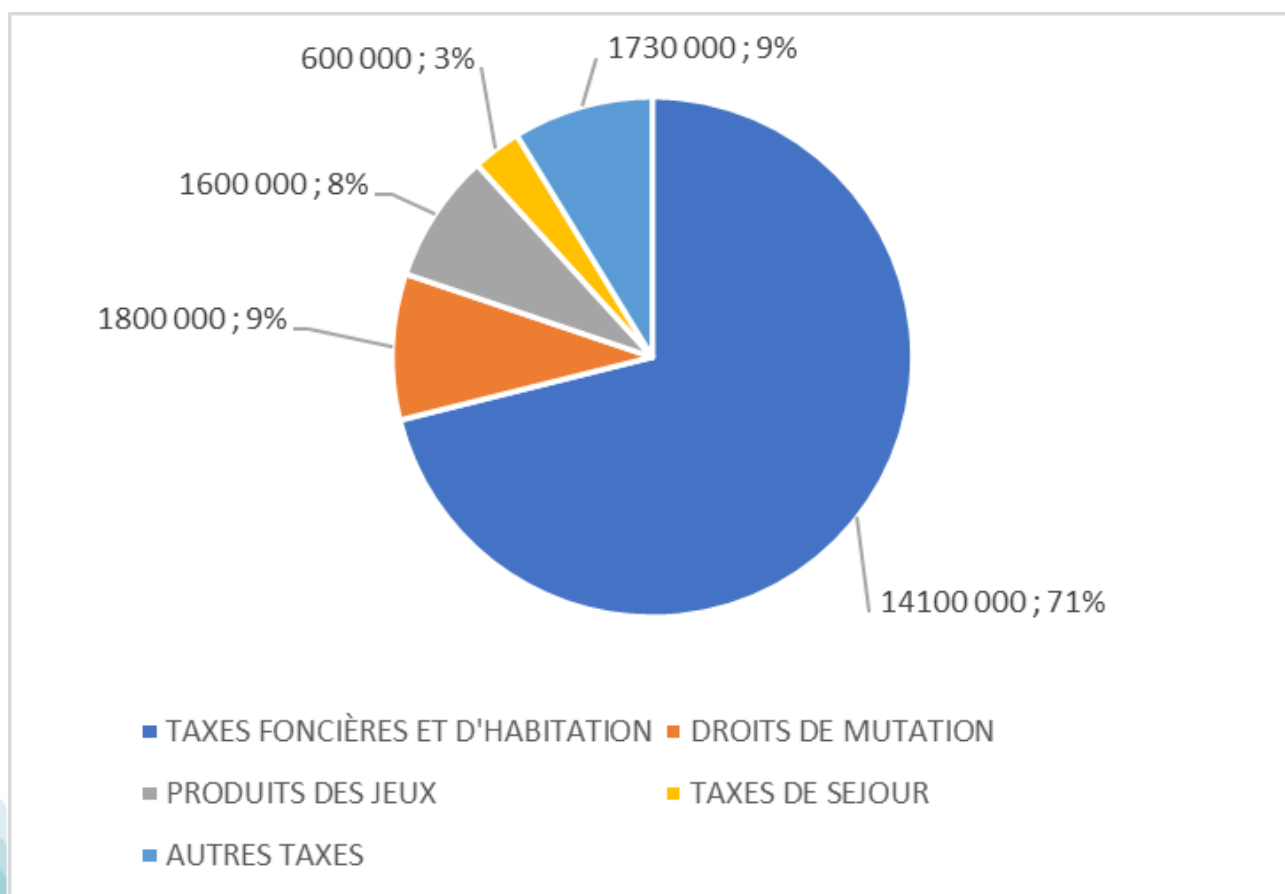
# 19 830 000 €

Le chapitre comprend la fiscalité liée à :

- la taxe sur le foncier bâti (TFPB) et non bâti (TFPNB),
- la taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires,
- Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)
- Le prélèvement sur les produits des jeux
- la taxe de séjour
- La taxe sur l'électricité
- Les droits de place
- Les autres impôts et assimilés

Le produit de fiscalité est estimé en tenant compte d'une hypothèse pour 2025 sans augmentation de taux pour la 10<sup>ème</sup> année consécutive (hors THRS) :

- TFPNB : 58,79%
- TFPB : 33,83% = 18,34% taux communal + 15,49% taux départemental



## **Chapitre 74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS :**

### **810 000 €**

Ce chapitre comporte les subventions de fonctionnement et les dotations, à savoir :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est la principale dotation de fonctionnement versée par l'Etat. Pour Bandol, sa trajectoire tend vers 0 à l'horizon 2027, du fait de l'écrêtement prévu pour les communes dont le potentiel fiscal est supérieur à 85% de la moyenne nationale. En 2025, la DGF prévisionnelle est de 280 000 € soit une baisse de 140 000 € par rapport à 2024.
- Les Participations de la Caisse des Allocations Familiales (CAF) dans le cadre des services publics extrascolaires (halte-garderie, crèche, Bandol jeunes) à hauteur de 470 000 €
- Une dotation pour les titres sécurisés : 40 000 €

## **Chapitre 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE :**

### **769 300 €**

Ce chapitre comporte les revenus des immeubles pour 739 300 €, ainsi que des produits de gestion courante pour 30 000 €.

## Chapitre 76 – PRODUITS FINANCIERS :

**70 000 €**

Ces crédits sont constitués du remboursement des intérêts de l'emprunt contracté par la ville dans le cadre du financement d'investissements sur le budget parc de stationnement, à hauteur de 70 000 € pour 2025. Le remboursement du capital fait l'objet d'une inscription au chapitre 27 en recettes d'investissement.

## Chapitre 013 – ATTENUATIONS DE CHARGES :

**40 000 €**

Les recettes dans ce chapitre correspondent aux remboursements sur la rémunération du personnel (contrat d'insertion, indemnités journalières et l'assurance) ainsi qu'aux remboursements des charges sur les détachements et remboursements CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales).

### Les recettes d'ordre :

## Chapitre 042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS :

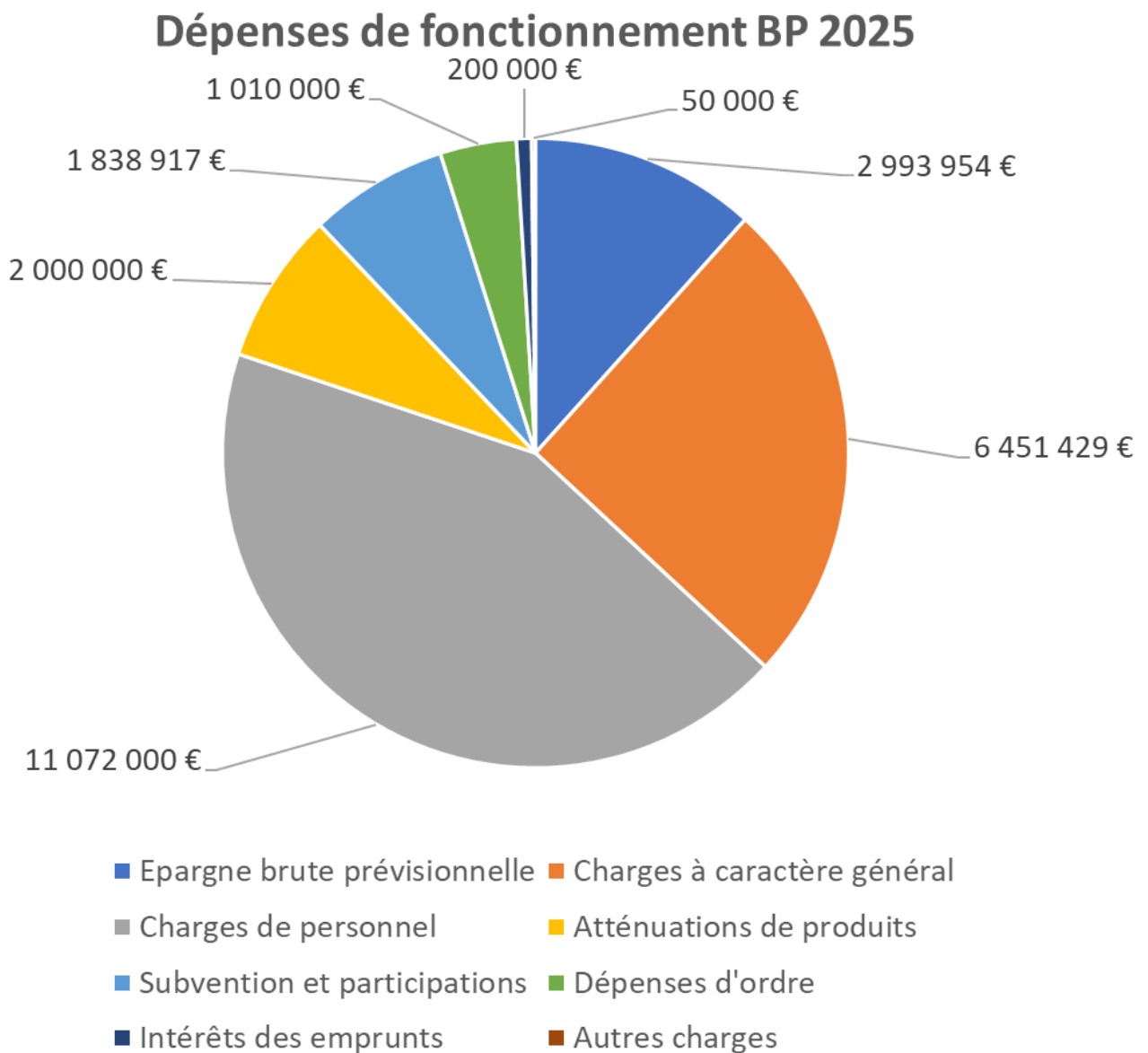
**8 000 €**

Ces recettes d'ordre comprennent la quote-part de subventions amortissables (opération comptable).

## 2) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 25 741 300 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées :

- **de dépenses réelles qui se caractérisent par un flux financier et ayant un impact sur l'équilibre budgétaire**  
(chapitres 011, 012, 014, 65, 66, 67, 68)
- **De dépenses dites d'ordre qui n'occasionnent aucun mouvement de trésorerie et restent équilibrées en dépenses et en recettes**  
(chapitres 042, 023)



## Les dépenses réelles :

### Chapitre 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL : 6 576 429 €

Ces dépenses sont constituées principalement :

- des fluides
- des achats alimentaires et de petits équipements
- des entretiens et réparations
- des locations, du paiement des marchés publics de biens et de services
- des publications, honoraires, frais postaux et assurances
- des frais de déplacement et de transport

Ces dépenses sont maîtrisées d'une manière générale par la mise en œuvre d'un budget constant d'une année sur l'autre, à l'exception des biens et services qui ont subi pleinement l'inflation depuis fin 2022 (marchés publics, fluides et alimentation en particulier),

La hausse des inscriptions budgétaires pour 2025 concerne :

- le marché de nettoyage de la ville (Suez) : +150 k€ (+10%)
- Les dépenses d'alimentation : +13 k€ (+5%)

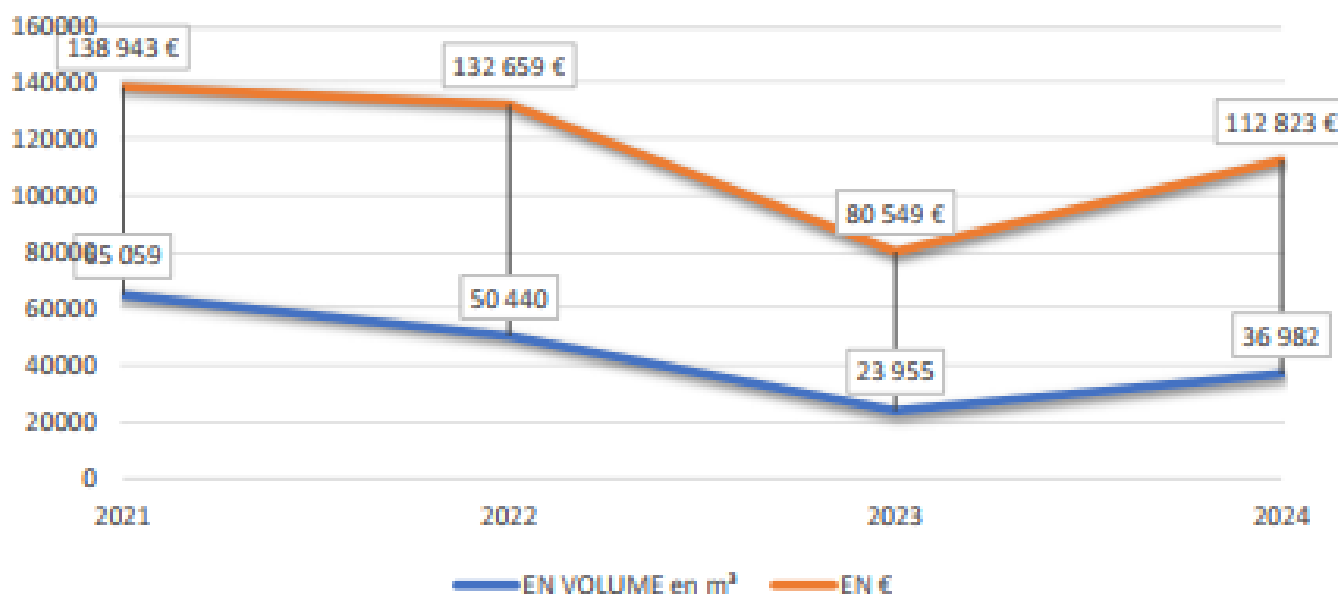
La rationalisation des dépenses en matière d'eau et d'énergie permet de reconduire le budget 2024. Les pages suivantes proposent un focus sur ces dépenses.

# Focus sur les dépenses d'eau et d'énergie

## Bilan sur les consommations d'eau

CONSUMMATION D'EAU	2021	2022	2023	2024	Evol. 2023 / 2024
EN VOLUME en m <sup>3</sup>	65 059	50 440	23 955	36 982	54,38 %
EN €	138 943 €	132 659 €	80 549 €	112 823 €	40,07 %
prix au m <sup>3</sup>	2,14 €	2,63 €	3,36 €	3,05 €	-9,27 %

### Evolution de la consommation d'eau 2021 - 2024



### Dépenses par secteur

Répartition des dépenses réalisées	2022	2023	2024	Evol. 2023 / 2024
Espaces verts	73 602,00 €	29 306,00 €	50 543,00 €	72,47 %
Eau domestique	50 937,00 €	45 767,00 €	55 409,00 €	21,07 %
Abonnement individuel	3 251,00 €	1 511,00 €	2 422,00 €	60,29 %

Répartition en volume consommé	2022	2023	2024	Evol. 2023 / 2024
Espaces verts	36233	13026	22350	71,58 %
Eau domestique	11116	9024	12285	36,14 %
Abonnement individuel	807	349	627	79,66 %

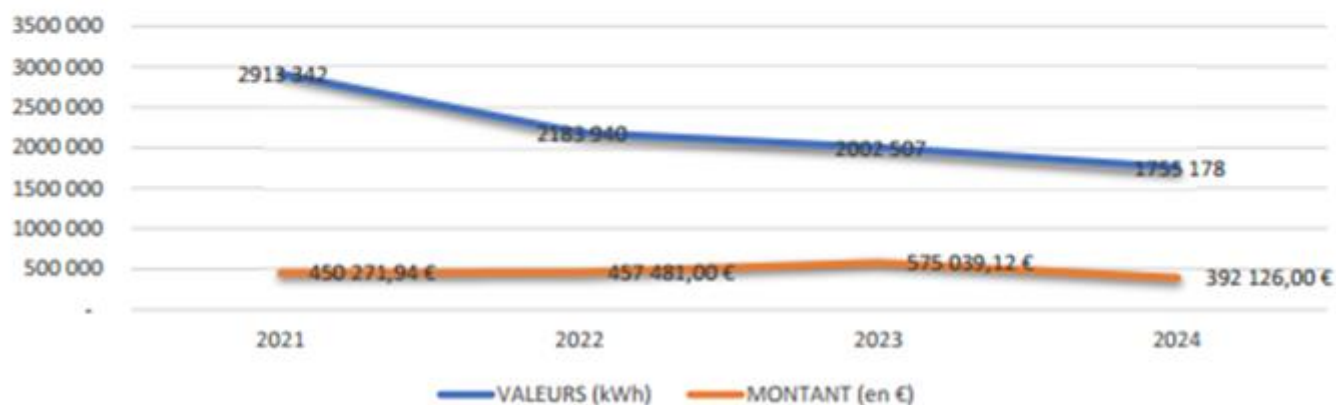
Les restrictions sur la consommation d'eau sont marquantes, entre les années 2022 et 2023 avec une diminution de plus de moitié.

La consommation d'eau sur l'année 2024 retrouve un niveau plus important mais reste inférieure aux consommations des années précédentes. C'est essentiellement le secteur des espaces verts qui est concerné par les variations de consommation.

# Bilan sur les consommations d'électricité

CONSUMMATION D'ELECTRICITE	2021	2022	2023	2024	Evol. 2024/2023
<b>MONTANT (en €)</b>	450 271,94 €	457 481,00 €	575 039,12 €	392 126,00 €	-32%
<b>VALEURS (kWh)</b>	2 913 342	2 183 940	2 002 507	1 755 178	-12%
<b>Tarif moyen du kWh</b>	0,15 €	0,21 €	0,29 €	0,20 €	-41%

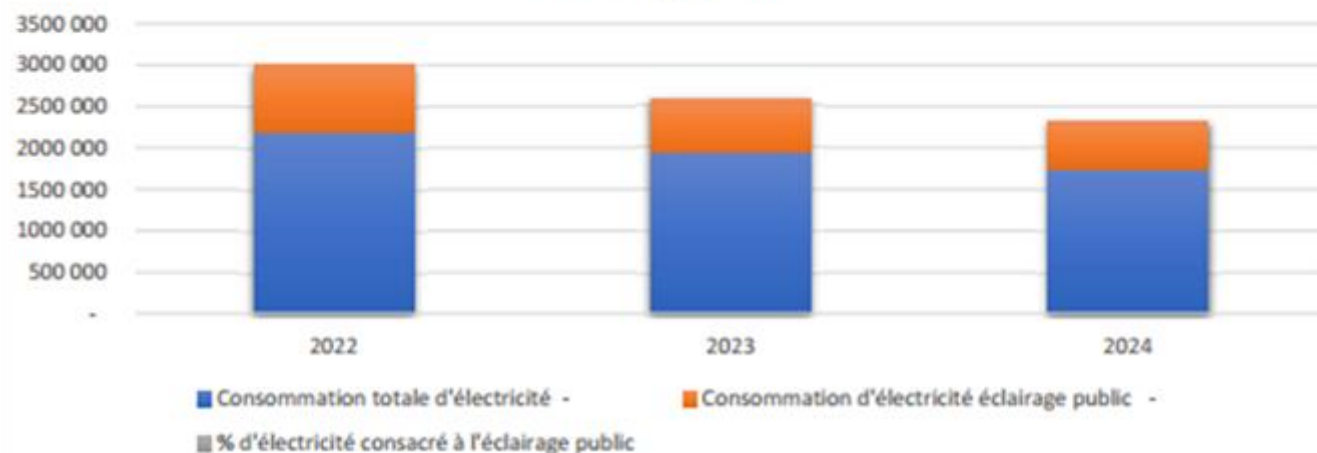
## Evolution consommation d'électricité 2021 - 2024



## Eclairage public

Part de l'éclairage public en kWh	2021	2022	2023	2024	Evol. 2024/2023
<b>Consommation totale d'électricité</b>	-	2 183 940	1 947 428	1 755 178	-11%
<b>Consommation d'électricité éclairage public</b>	-	811 140	631 083	562 651	-12%
<b>% d'électricité consacré à l'éclairage public</b>		37%	32%	32%	

## Evolution des consommations d'électricité avec part éclairage public



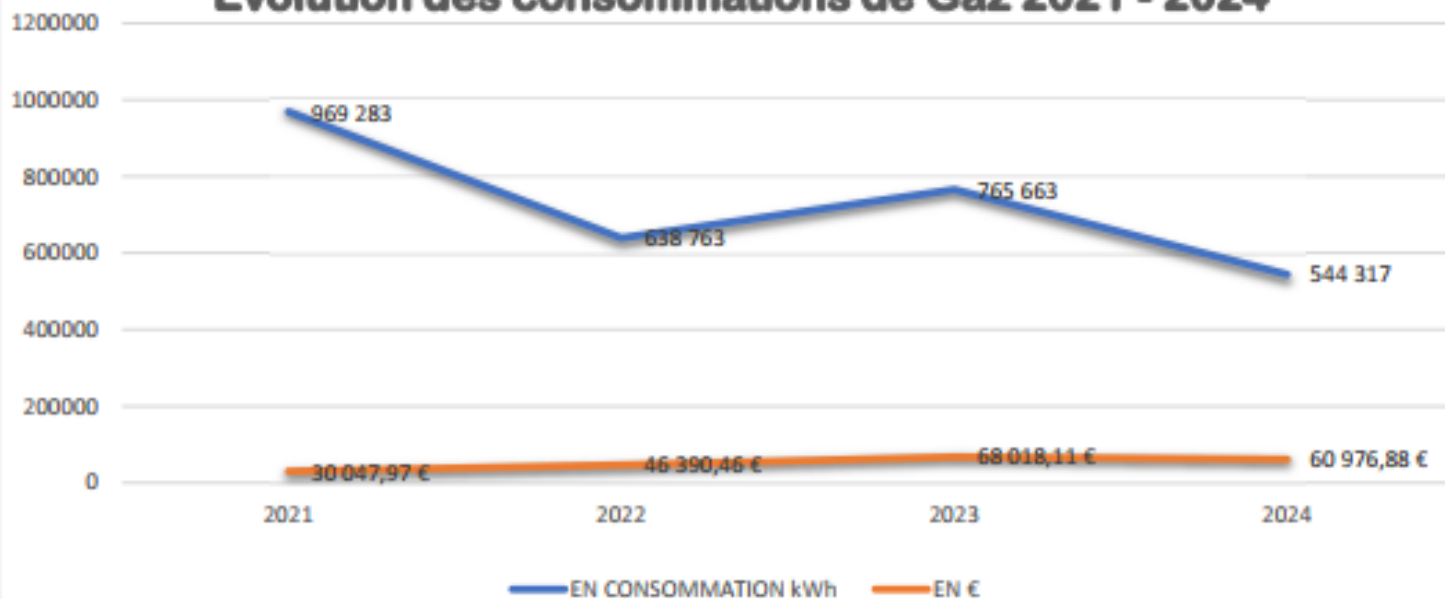
Les consommations d'électricité concernant l'éclairage public ont diminué de 11% (investissements éclairages intérieurs et retour à la normale des installations gaz). Une baisse globale de 12% de consommation d'électricité ainsi qu'une baisse de 29% du prix d'achat du kWh (gestion de TE83 : marché ARHEN) ont permis une diminution des dépenses de 32%. Le prix du kWh est maintenu en 2025

## Bilan sur les consommations de gaz

### Evolution des consommations de Gaz en € et kWh 2021- 2024

CONSUMMATION DE GAZ	2021	2022	2023	2024	Evol 2024/2023
EN CONSUMMATION kWh	969 283	638 763	765 663	544 317	-29%
EN €	30 047,97 €	46 390,46 €	68 018,11 €	60 976,88 €	-10%
PRIX UNITAIRE €/kWh	0,03 €	0,07 €	0,09 €	0,11 €	26%

### Evolution des consommations de Gaz 2021 - 2024



L'année 2024 correspond à une année de fonctionnement normale pour les installations gaz (absence de défaut impactant les consommations), contrairement à 2022.

La mise en place des boîtiers de régulation sur certaines chaudières (groupe scolaire Octave Maurel et la halte-garderie) permet un effet immédiat sur les consommations (-43%). Les températures extérieures douces en hiver en 2023 sont très proches de celles de 2022 (consommation stable).

## Perspectives pour 2025

En 2025, le budget reste adossé au budget précédent sans augmentation des dépenses d'eau et d'énergie.

## Chapitre 012 - CHARGES DE PERSONNEL :

### 11 072 000 €

Ce chapitre correspond aux charges liées à la rémunération des agents et aux charges connexes, la médecine du travail, l'assurance du personnel et certaines prestations sociales légales.

L'inscription de 11 072 000 € est en hausse de 1 % seulement par rapport à 2024 malgré les mesures imposées aux collectivités , notamment la hausse des cotisations employeur CNRACL.

En effet, la rationalisation des emplois a permis de limiter l'explosion des dépenses liées à la masse salariale. Les mesures prévues en 2025 sont les suivantes :

- Poursuite du non remplacement systématique des départs en retraite : en 2025, sur 5 départs prévus, 1 seul remplacement sera effectué
- Renforcement des compétences : 2 postes nouveaux sont créés (chargé de travaux bâtiments et technicien voirie)
- Poursuite des revalorisations salariales : bonus attractivité au profit du personnel petite enfance des structures crèche et multi-accueil à hauteur de 100 euros nets mensuels, participation employeur au financement du risque prévoyance à hauteur de 15 euros bruts mensuels, nouveau régime indemnitaire des policiers municipaux qui présente une revalorisation de 50 euros bruts mensuels

## Chapitre 014 – ATTENUATIONS DE PRODUITS : 2 000 000 €

Ces dépenses correspondent principalement :

- À l'indemnité SRU : l'article 55 de la loi SRU impose aux communes de disposer d'au moins 25% de logements sociaux dans leur parc immobilier. Une pénalité dite « pénalité SRU » est calculée proportionnellement au déficit en logements sociaux et en dépenses ad hoc. Pour la commune de Bandol, cette pénalité est relativement stable avec une prévision pour 2025 de 800 000 €
- Au FPIC : sont contributeurs au FPIC les ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national. La commune de Bandol est contributrice ainsi que l'ensemble des communes membres de l'EPCI Sud Sainte Baume, ce qui signifie que le bloc communal présente une meilleure situation économique que la moyenne nationale. 480 000 € sont inscrits pour 2025.
- Au reversement de la taxe de séjour à l'office de tourisme : 600 000 €

## Chapitre 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : 1 838 917 €

Ce chapitre comprend les crédits suivants pour 2025 :

- la dotation en fonctionnement à Territoire d'Energie Var dans le cadre de l'éclairage public (600 k€)
- la subvention de fonctionnement au CCAS de Bandol (390 k€)
- les subventions versées aux associations du territoire (359k€) ainsi que les participations auprès d'organismes (87 k€ : SICTIAM et autres prestataires informatiques)
- Autres charges de gestion courantes (243 k€ : redevances domaniales plages, participation au transport scolaire, prestations de restauration scolaire, participations financières en matière d'éducation, droits d'auteurs culture et animation)
- les indemnités des élus (160 k€)

## **Chapitre 66 – CHARGES FINANCIERES :**

**200 000 €**

Il s'agit essentiellement de la charge d'intérêts des emprunts de la commune. L'accès à un taux faible ces dernières années permet de bénéficier aujourd'hui d'intérêts peu élevés.

Les futurs emprunts, notamment en 2025, impacteront fortement ce chapitre dont les crédits nécessaires pourraient doubler d'ici 2030. En effet, les taux d'intérêts ont fortement augmenté depuis 2023 et les perspectives restent floues, en matière de politique monétaire comme au niveau des agences de notations et des partenaires financiers de la France.

## **Chapitre 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES :**

**30 000 €**

Ces charges sont essentiellement constituées des titres annulés sur exercices antérieurs

## **Chapitre 68 – DOTATIONS AUX PROVISIONS :**

**20 000 €**

Ces dépenses concernent la constitution de provisions pour dépréciations, pour risques ou pour charges dans le cadre du principe de prudence.

## Les dépenses d'ordre :

### **Chapitre 042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS : 1 010 000 €**

Ce chapitre comporte les inscriptions des dotations aux amortissements de l'exercice 2025 pour 1 010 000 €. Ces dépenses d'ordre participent à la constitution de l'autofinancement, car elles ont leur contrepartie en recettes d'investissement au chapitre 040.

### **Chapitre 023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 2 993 954 €**

Appelé épargne brute ou autofinancement brut prévisionnel, les crédits sur ce chapitre sont calculés par la différence entre les recettes et les dépenses prévisionnelles de fonctionnement, Ces crédits vont alimenter la section d'investissement par le chapitre 021.

**La section de fonctionnement est équilibrée**

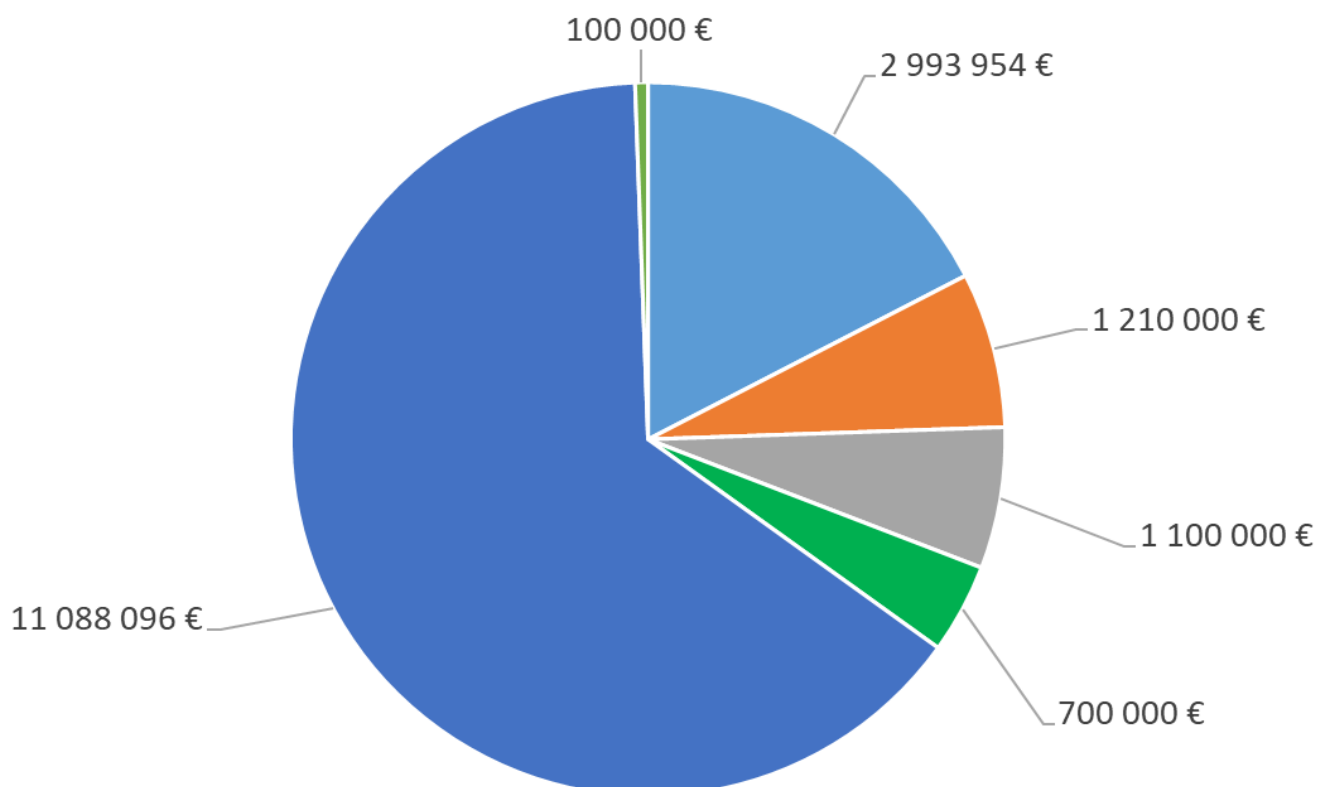
## B) SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 18 492 050 €

Les recettes d'investissement sont constituées :

- **de recettes réelles** qui se caractérisent par un flux financier et ayant un impact sur l'équilibre budgétaire (chapitres 10, 13, 16, 27)
- **De recettes dites d'ordre** qui n'occasionnent aucun mouvement de trésorerie et restent équilibrées en dépenses et en recettes (chapitres 040, 041, 021)

Recettes d'investissement BP 2025



■ Epargne brute prévisionnelle

■ Recettes d'ordre

■ FCTVA + Taxe d'aménagement

■ Subventions d'équipement

■ Emprunts

■ Autres recettes

## **Chapitre 10 – DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES :**

### **1 010 000 €**

En tenant compte des dépenses éligibles, l'inscription de FCTVA 2025 s'élèverait à 900 000 €.

Par ailleurs, 200 000 € sont également inscrits au titre de la taxe d'aménagement.

## **Chapitre 13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES :**

### **700 000 €**

Ce chapitre comporte :

- les subventions d'équipement provenant de l'Etat, la Région et le Département ainsi que d'autres organismes., qui concernent le stade des Grands-Ponts, le centre de santé et le parc paysager Deferrari. Ces crédits prévisionnels ont été inscrits avec prudence pour un montant de 450 000 € car leur réalisation est incertaine.
- Les amendes de police qui doivent servir à financer les infrastructures en matière de sécurité routière : 250 000 €

## **Chapitre 16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES :** **12 388 096 €**

Ce chapitre est constitué des 2 opérations suivantes :

- Mouvements équilibrés : 1 200 000 €

Les mouvements équilibrés représentent 1 200 000 € au titre du contrat de prêt revolving assorti d'une option sur ligne de trésorerie. Ces opérations sont équilibrées en dépenses et en recettes.

- Emprunt d'équilibre : 11 188 096 €

Ce montant prévisionnel permet d'assurer l'équilibre global de la section d'investissement. Ce montant sera revu au budget supplémentaire lors de la reprise des résultats 2024 (environ 7,8M€ de résultat net).

## **Chapitre 27 – AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :** **100 000 €**

Ce chapitre comporte le remboursement du capital de l'emprunt contracté par la ville dans le cadre du financement d'investissements sur le budget parc de stationnement, à hauteur de 100 000 € pour 2025. Le remboursement des intérêts fait l'objet d'une inscription au chapitre 76 en recettes de fonctionnement.

## **Chapitre 021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**2 993 954 €**

Il s'agit de la différence entre les recettes et les dépenses prévisionnelles de fonctionnement. Appelés épargne brute ou autofinancement brut prévisionnel, ces crédits proviennent de la section de fonctionnement par le chapitre 023.

## **Chapitre 040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS :**

**1 010 000 €**

Ce chapitre globalisé comporte les inscriptions des dotations aux amortissements de l'exercice 2025 pour 1 010 000 €. Ces recettes d'ordre ont leur contrepartie en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

## **Chapitre 041 – OPERATIONS PATRIMONIALES :**

**200 000 €**

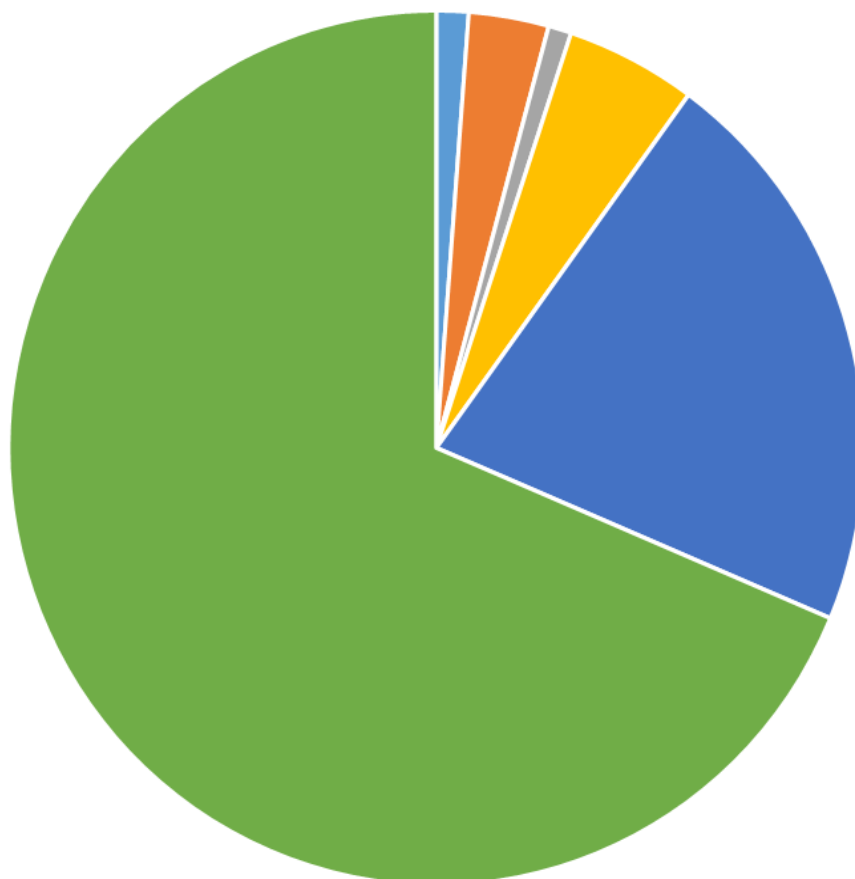
Ce chapitre correspond aux écritures comptables nécessaires à la régularisation de l'actif (cessions réalisées antérieurement ainsi que l'intégration des études), Cette inscription est équilibrée en dépenses et en recettes et n'affecte pas dans sa réalisation l'équilibre du budget.

## 2) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 18 492 050 €

Les dépenses d'investissement sont constituées :

- **de dépenses réelles qui se caractérisent par un flux financier et ayant un impact sur l'équilibre budgétaire**  
(chapitres 16, 20, 204, 21, 23)
- **De dépenses dites d'ordre qui n'occasionnent aucun mouvement de trésorerie et restent équilibrées en dépenses et en recettes**  
(chapitres 040, 041)

Dépenses d'investissement BP 2025



- Dépenses d'ordre
- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles
- Remboursement capital
- Subventions d'équipement versées
- Travaux

## Les dépenses réelles :

### **Chapitre 16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES : 1 820 000 €**

Ce chapitre est constitué des 2 opérations suivantes :

- Mouvements équilibrés : 1 200 000 €

Les mouvements équilibrés représentent 1 200 000 € au titre du contrat de prêt revolving assorti d'une option sur ligne de trésorerie. Ces opérations sont équilibrées en dépenses et en recettes.

- Remboursement du capital de la dette : 520 000 €

### **CRÉDITS DE PAIEMENT 2025 DU PPI : 16 464 050 €**

Ces crédits de paiement sont déclinés par chapitre ci-après,

### **Chapitre 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : 149 000 €**

Ce chapitre concerne :

- les acquisitions de logiciel pour 10 000 €
- 39 000 € d'études dans le cadre des travaux des bâtiments communaux, ainsi que dans le cadre des projets structurants à hauteur de 100 000 €.

## Chapitre 204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

**VERSEES :**

**848 750 €**

Ce chapitre est constitué des subventions d'équipements versées à TE83 dans le cadre de l'éclairage public. De lourds investissements doivent être réalisés en 2025, en particulier dans le cadre du « relamping ».

## Chapitre 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

**3 667 300 €**

Ce chapitre concerne principalement :

- l'acquisition de matériel informatique, mobilier, véhicules
- des aménagements de voirie et paysagers

## Chapitre 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS :

**11 799 000 €**

Ce chapitre concerne principalement :

- La construction du stade des Grands-Ponts : 5 150 000 €
- Les travaux d'amélioration des bâtiments (dont la toiture de l'école Octave Maurel) : 3 199 000 €
- La construction du centre de santé : 1 800 000 €
- Les travaux de l'esplanade Deferrari : 1 000 000 €
- Les travaux de voirie : 650 000 €

## Les dépenses d'ordre :

### **Chapitre 040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS : 8 000 €**

Ce chapitre globalisé comporte les inscriptions de la quote-part de subventions amortissables (opération comptable). Ces dépenses d'ordre ont leur contrepartie en recettes de fonctionnement au chapitre 042.

### **Chapitre 041 – OPERATIONS PATRIMONIALES : 200 000 €**

Ce chapitre correspond aux écritures comptables nécessaires à la régularisation de l'actif (cessions réalisées antérieurement ainsi que l'intégration des études), Cette inscription est équilibrée en dépenses et en recettes et n'affecte pas dans sa réalisation l'équilibre du budget.

### **La section d'investissement est équilibrée**

## Focus sur les ratios

Les ratios sont calculés sur des prévisions budgétaires et non sur des réalisations budgétaires. Pour les moyennes nationales de la strate, les chiffres sont issus de la DGCL "les collectivités locales en chiffres 2022" pour les communes touristiques 10 000-20 000 habitants.

### Ratios obligatoires (page 4 de la maquette)

		Valeurs	Moy nationale
1	DRF / population DGF	1 397	1073
2	Produit des impositions directes / population DGF	906	717
3	RRF / population DGF	1 654	1329
4	Dépenses d'équipement brutes / population DGF	1 059	315
5	Encours de dette / population	362	875
6	DGF / population DGF	18	105
7	Dépenses de personnel / DRF	51%	58,9%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / RRF	86,2%	88,2%
9	Dépenses d'équipement brutes / RRF	64%	23,7%
10	Encours de la dette/ RRF	21,9%	65,8%

### Ratios d'analyse financière

Epargne brute	2 993 954 €
Taux épargne Brute	11,6 %
Capacité de désendettement	1,8 an

## II. Budget parcs de stationnement

Budget annexe en M4, la régie des parkings est un SPIC géré en HT. Les recettes proviennent essentiellement des facturations des places des différents parcs de stationnement, à savoir le parking du Casino, le parking Central, le parking du 11 Novembre ainsi que le parking des Tuileries.

Au vu du caractère commercial de l'activité et du secteur soumis à concurrence, il a été instauré depuis 2023 l'assujettissement à l'Impôt sur les Sociétés (IS) sur demande de l'administration fiscale.

Un projet de construction d'un parking en silo est en cours d'étude. L'investissement est estimé à 8 M€ et serait financé par l'emprunt ainsi que par la consommation du fonds de roulement.

**Tous les montants sur ce budget sont HT.**

### A) SECTION D'EXPLOITATION

#### **1) LES RECETTES D'EXPLOITATION : 2 090 000 €**

**Les recettes d'exploitation sont constituées :**

- **de recettes réelles qui se caractérisent par un flux financier et ayant un impact sur l'équilibre budgétaire**  
(chapitres 70, 013)
- **De recettes dites d'ordre qui n'occasionnent aucun mouvement de trésorerie et restent équilibrées en dépenses et en recettes**  
(aucune écriture d'ordre en recette de fonctionnement au BP 2025)

## **Chapitre 70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES : 2 088 000 €**

Ce chapitre est composé des recettes liées aux ventes de place de parkings et d'abonnements. En 2025, les recettes prévisionnelles s'établissent à 2 088 000 €.

## **Chapitre 013 – ATTENUATIONS DE CHARGES : 2 000 €**

Les recettes dans ce chapitre correspondent aux remboursements sur la rémunération du personnel (contrat d'insertion, indemnités journalières et l'assurance) ainsi qu'aux remboursements des charges sur les détachements et remboursements CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales).

## 2) LES DEPENSES D'EXPLOITATION : 2 090 000 €

Les dépenses d'exploitation sont constituées :

- **de dépenses réelles qui se caractérisent par un flux financier et ayant un impact sur l'équilibre budgétaire**  
(chapitres 011, 012, 65, 66, 67, 68, 69)
- **De recettes dites d'ordre qui n'occasionnent aucun mouvement de trésorerie et restent équilibrées en dépenses et en recettes**  
(chapitres 042, 023)

### Les dépenses réelles :

## Chapitre 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL : 575 960 €

Ces dépenses sont constituées principalement :

- des fluides
- des achats alimentaires et de petits équipements
- des entretiens et réparations
- des locations
- des publications, honoraires, frais postaux et assurances
- des frais de déplacement et de transport

## **Chapitre 012 - CHARGES DE PERSONNEL :** **522 500 €**

Ce chapitre correspond :

- aux charges liées à la rémunération des agents et aux charges connexes, la médecine du travail, l'assurance du personnel et certaines prestations sociales légales pour un montant de 400 k€
- Au remboursement au budget principal des charges de personnel relatives à la gestion du budget annexe de la régie des parkings pour un montant de 120 k€.

## **Chapitre 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE :** **180 000 €**

Ces crédits servent à régler les redevances domaniales. 180 000 € sont inscrits au titre de l'exercice 2025,

## **Chapitre 66 – CHARGES FINANCIERES :** **66 040 €**

Il s'agit essentiellement de la charge d'intérêts des emprunts de la régie des parkings. L'accès à un taux faible ces dernières années permet de bénéficier aujourd'hui d'intérêts peu élevés.

## **Chapitre 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES : 5 000 €**

Ces crédits concernent les titres annulés sur exercices antérieurs.

## **Chapitre 68 – DOTATIONS AUX PROVISIONS : 10 000 €**

Ces dépenses concernent la constitution de provisions pour dépréciations, pour risques ou pour charges dans le cadre du principe de prudence.

## **Chapitre 69 – IMPOTS SUR LES BENEFICES : 150 000 €**

Ces crédits sont destinés à payer l'impôts sur les sociétés.

## Les dépenses d'ordre :

### **Chapitre 042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS : 265 000 €**

Ce chapitre comporte les inscriptions des dotations aux amortissements de l'exercice 2025 pour 265 000 €. Ces dépenses d'ordre participent à la constitution de l'autofinancement, car elles ont leur contrepartie en recettes d'investissement au chapitre 040.

### **Chapitre 023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 315 500 €**

Ce chapitre calculé par la différence entre les recettes et les dépenses prévisionnelles de fonctionnement. Appelés épargne brute ou autofinancement brut prévisionnel, ces crédits vont alimenter la section d'investissement par le chapitre 021.

**La section d'exploitation est équilibrée**

## **B) SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **1) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 792 500€**

Les recettes d'investissement sont constituées :

- **de recettes réelles qui se caractérisent par un flux financier et ayant un impact sur l'équilibre budgétaire**  
(chapitre 16)
- **De recettes dites d'ordre qui n'occasionnent aucun mouvement de trésorerie et restent équilibrées en dépenses et en recettes**  
(chapitres 040, 021)

#### **Les recettes réelles :**

### **Chapitre 16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES : 212 000 €**

Ce chapitre constitue l'emprunt d'équilibre pour 212 000 €. Ce montant prévisionnel permet d'assurer l'équilibre global de la section d'investissement. Ce montant sera revu au budget supplémentaire lors de la reprise des résultats 2024,

## **Chapitre 021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**315 500 €**

Ce chapitre calculé par la différence entre les recettes et les dépenses prévisionnelles de fonctionnement. Appelés épargne brute ou autofinancement brut prévisionnel, ces crédits proviennent de la section de fonctionnement par le chapitre 023.

## **Chapitre 040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS :**

**265 000 €**

Ce chapitre globalisé comporte les inscriptions des dotations aux amortissements de l'exercice 2025 pour 265 000 €. Ces recettes d'ordre ont leur contrepartie en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

## 2) LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 792 500 €

Les dépenses d'investissement sont constituées :

- de dépenses réelles qui se caractérisent par un flux financier et ayant un impact sur l'équilibre budgétaire (chapitres 16, 20, 21, 23)
- De dépenses dites d'ordre qui n'occasionnent aucun mouvement de trésorerie et restent équilibrées en dépenses et en recettes (aucune écriture d'ordre en recette de fonctionnement au BP 2025)

### Les dépenses réelles :

#### **Chapitre 16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES : 100 000 €**

Ce chapitre est constitué du remboursement du capital de la dette : 100 000 €.

#### **Chapitre 20 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES : 300 000 €**

Ce chapitre concerne les études dans le cadre du projet de parking en silo, ainsi que des travaux des parkings de la commune.

## Chapitre 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 392 500 €

Ce chapitre concerne principalement :

- L'acquisition de terrains
- l'acquisition de matériel informatique et de mobilier

**La section d'investissement est équilibrée**

## III. Budget port de Bandol

Budget annexe en M4, le port de Bandol est géré sur un budget annexe en M4. La Société de Gestion du port de Bandol (SoGeBa) est la société d'économie mixte à qui il a été confiée la gestion du port via une convention de quasi-régie. La commune de Bandol agit comme un actionnaire majoritaire.

Les principales dépenses d'investissement sont réalisées par la SoGeBa, ce qui explique le faible volume des inscriptions budgétaires.

**Tous les montants sur ce budget sont TTC.**

### A) SECTION D'EXPLOITATION

#### 1) LES RECETTES D'EXPLOITATION : 468 000 €

Les recettes d'exploitation sont constituées :

- **de recettes réelles qui se caractérisent par un flux financier et ayant un impact sur l'équilibre budgétaire**  
(chapitre 75)
- **De recettes dites d'ordre qui n'occasionnent aucun mouvement de trésorerie et restent équilibrées en dépenses et en recettes**  
(chapitre 042)

## Les recettes réelles :

### **Chapitre 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : 452 000 €**

Ce chapitre est composé des redevances de la convention de quasi-régie au titre de la part fixe et de la part variable.

## Les recettes d'ordre :

### **Chapitre 042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS : 16 000 €**

Ce chapitre comporte l'étalement des subventions reçues et trouve sa contrepartie au chapitre 040 en dépenses d'investissement.

## 2) LES DEPENSES D'EXPLOITATION : 468 000 €

Les dépenses d'exploitation sont constituées :

- **de dépenses réelles qui se caractérisent par un flux financier et ayant un impact sur l'équilibre budgétaire**  
(chapitres 011, 65, 66, 67, 68)
- **De recettes dites d'ordre qui n'occasionnent aucun mouvement de trésorerie et restent équilibrées en dépenses et en recettes**  
(chapitre 042)

### Les dépenses réelles :

#### **Chapitre 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL : 15 000 €**

Ces dépenses sont constituées principalement :

- des entretiens et réparations
- d'honoraires
- de cotisations d'assurances

#### **Chapitre 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : 1 000 €**

Ces crédits sont prévus dans le cadre d'opérations de gestion.

## **Chapitre 66 – CHARGES FINANCIERES :** **25 000 €**

Il s'agit essentiellement de la charge d'intérêts des emprunts du budget du port. L'accès à un taux faible ces dernières années permet de bénéficier aujourd'hui d'intérêts peu élevés.

## **Chapitre 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES :** **1 000 €**

Ces crédits concernent les titres annulés sur exercices antérieurs.

## **Chapitre 68 – DOTATIONS AUX PROVISIONS :** **5 000 €**

Ces dépenses concernent la constitution de provisions pour dépréciations, pour risques ou pour charges dans le cadre du principe de prudence.

## Les dépenses d'ordre :

### **Chapitre 042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS : 421 000 €**

Ce chapitre comporte les inscriptions des dotations aux amortissements de l'exercice 2025 pour 421 000 €. Ces dépenses d'ordre participent à la constitution de l'autofinancement, car elles ont leur contrepartie en recettes d'investissement au chapitre 040.

### **La section d'exploitation est équilibrée**

## **B) SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **1) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 422 300 €**

Les recettes d'investissement sont constituées :

- **de recettes réelles qui se caractérisent par un flux financier et ayant un impact sur l'équilibre budgétaire**  
(aucune recette réelle d'investissement n'est inscrite au BP 2025)
- **De recettes dites d'ordre qui n'occasionnent aucun mouvement de trésorerie et restent équilibrées en dépenses et en recettes**  
(chapitres 040, 041)

#### **Les recettes d'ordre :**

### **Chapitre 041 – OPERATIONS PATRIMONIALES : 1 300 €**

Ce chapitre d'ordre comporte les inscriptions équilibrées en recettes et en dépenses, relatives aux opérations de l'actif.

### **Chapitre 040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS : 421 000 €**

Ce chapitre globalisé comporte les inscriptions des dotations aux amortissements de l'exercice 2025 pour 421 000 €. Ces recettes d'ordre ont leur contrepartie en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

## 2) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 422 300 €

Les dépenses d'investissement sont constituées :

- **de dépenses réelles qui se caractérisent par un flux financier et ayant un impact sur l'équilibre budgétaire**  
(chapitres 16, 20, 21)
- **De dépenses dites d'ordre qui n'occasionnent aucun mouvement de trésorerie et restent équilibrées en dépenses et en recettes**  
(aucune écriture d'ordre en recette d'investissement au BP 2025)

### Les dépenses réelles :

#### **Chapitre 16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES : 340 000 €**

Ce chapitre est constitué du remboursement du capital de la dette : 340 000 €.

#### **Chapitre 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : 15 000 €**

Ce chapitre concerne les études à réaliser en 2025.

#### **Chapitre 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 50 000 €**

Ce chapitre concerne principalement des investissements spécifiques liés au port.

**La section d'investissement est équilibrée**

## IV. La chambre funéraire

Budget annexe en M4, les principales dépenses concernent l'entretien du matériel tandis que les recettes pour l'admission en chambre funéraire en constituent les seules ressources, **Tous les montants sur ce budget sont TTC.**

### **A) SECTION D'EXPLOITATION**

#### **1) LES RECETTES D'EXPLOITATION : 27 000 €**

Les recettes d'exploitation sont constituées :

- **de recettes réelles qui se caractérisent par un flux financier et ayant un impact sur l'équilibre budgétaire**  
(chapitre 70)
- **De recettes dites d'ordre qui n'occasionnent aucun mouvement de trésorerie et restent équilibrées en dépenses et en recettes**  
(aucune recette d'ordre n'est inscrite au BP 2025)

#### **Les recettes réelles :**

#### **Chapitre 70 – PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES : 27 000 €**

Ce chapitre est composé des recettes pour l'admission en chambre funéraire,

## 2) LES DEPENSES D'EXPLOITATION : 27 000 €

Les dépenses d'exploitation sont constituées :

- **de dépenses réelles qui se caractérisent par un flux financier et ayant un impact sur l'équilibre budgétaire**  
(chapitres 011, 67, 68)
- **De recettes dites d'ordre qui n'occasionnent aucun mouvement de trésorerie et restent équilibrées en dépenses et en recettes**  
(chapitres 042, 023)

### Les dépenses réelles :

#### **Chapitre 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL : 15 000 €**

Ces dépenses sont constituées principalement de prestations de services.

#### **Chapitre 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES : 1 000 €**

Ces crédits concernent les titres annulés sur exercices antérieurs.

## **Chapitre 68 – DOTATIONS AUX PROVISIONS : 1 000 €**

Ces dépenses concernent la constitution de provisions pour dépréciations, pour risques ou pour charges dans le cadre du principe de prudence.

### **Les dépenses d'ordre :**

## **Chapitre 042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS : 1 500 €**

Ce chapitre comporte les inscriptions des dotations aux amortissements de l'exercice 2025 pour 1 500 €. Ces dépenses d'ordre participent à la constitution de l'autofinancement, car elles ont leur contrepartie en recettes d'investissement au chapitre 040.

### **La section d'exploitation est équilibrée**

## **B) SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **1) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 10 000 €**

Les recettes d'investissement sont constituées :

- **de recettes réelles qui se caractérisent par un flux financier et ayant un impact sur l'équilibre budgétaire**  
(aucune écriture réelle en recette d'investissement au BP 2025)
- **De recettes dites d'ordre qui n'occasionnent aucun mouvement de trésorerie et restent équilibrées en dépenses et en recettes**  
(chapitres 040, 021)

### **Les recettes d'ordre :**

#### **Chapitre 021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 8 500 €**

Ce chapitre d'ordre est l'excédent de fonctionnement soit l'épargne brute prévisionnelle.

#### **Chapitre 040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS : 1 500 €**

Ce chapitre globalisé comporte les inscriptions des dotations aux amortissements de l'exercice 2025 pour 1050 €. Ces recettes d'ordre ont leur contrepartie en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

## 2) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 10 000 €

Les dépenses d'investissement sont constituées :

- **de dépenses réelles qui se caractérisent par un flux financier et ayant un impact sur l'équilibre budgétaire**  
(chapitre 21)
- **De dépenses dites d'ordre qui n'occasionnent aucun mouvement de trésorerie et restent équilibrées en dépenses et en recettes**  
(aucune écriture d'ordre en dépenses de fonctionnement au BP 2025)

### Les dépenses réelles :

## Chapitre 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 10 000 €

Ce chapitre concerne principalement des investissements spécifiques de matériel funéraire.

### La section d'investissement est équilibrée

## La présentation des données budgétaires :

- **Les comptes des communes sont publiés sur le site**  
<http://www.collectivites-locales.gouv.fr>

**Dépenses réelles de fonctionnement (DRF):**

Total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale, en section de fonctionnement.

**Recettes réelles de fonctionnement (RRF):**

Total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

**Dotation globale de fonctionnement reçue en fonctionnement:**

Prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales

**FPIC:**

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal.

**Taxe sur les résidences secondaires (THRS) :**

La taxe d'habitation sur les résidences principales sera définitivement supprimée en 2023. Les résidences secondaires ne sont en revanche pas exemptées du paiement de cette taxe.

Le montant de la taxe est calculé d'après la valeur locative cadastrale de l'habitation et de ses dépendances, sur la base des taux fixés par les collectivités locales. Le taux de la THRS peut être majoré entre 5% et 60%.

**Attribution de compensation**

L'attribution de compensation est un transfert financier positif ou négatif obligatoire entre les communes et l'EPCI. Elle a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI et ses communes membres. Pour chaque commune, l'attribution de compensation est égale à ce que la commune "apporte" en termes de fiscalité économique (la liste détaillée des impositions prises en compte est décrite au V\* de l'article 1609 nonies C du code général des impôts), moins ce qu'elle coûte en termes de charges transférées à son EPCI.

**Epargne brute :**

Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'immobilisation) – Dépenses réelles de fonctionnement. C'est donc l'épargne de gestion minorée des intérêts de la dette. L'excédent contribue au financement de la section d'investissement. Elle matérialise l'autofinancement dégagé sur les opérations courantes de la section de fonctionnement, avant prise en compte des éléments exceptionnels (produits des cessions d'immobilisation).

**Taux d'épargne brute:**

Epargne brute/Recettes réelles de fonctionnement, en %. Il indique la part de recettes de fonctionnement pouvant être consacrée pour investir et/ou rembourser la dette. Il s'agit de la part des recettes réelles de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement.

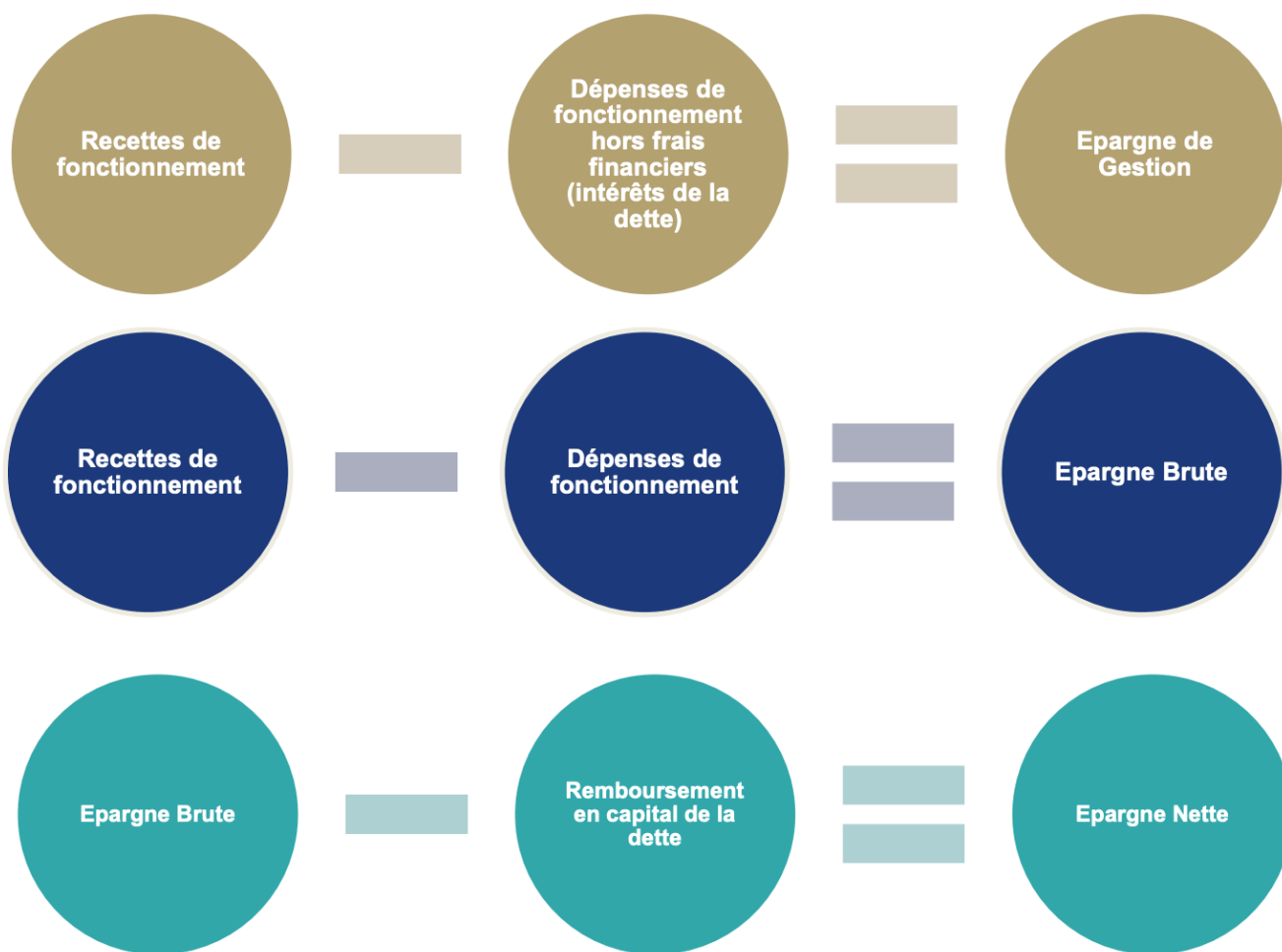
**Epargne nette :**

Epargne brute – le remboursement en capital de la dette. L'épargne nette exprime le montant des recettes de fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette soit l'épargne disponible. Une épargne nette positive signifie que le remboursement en capital de la dette peut être couvert par l'excédent de la section de fonctionnement (l'épargne brute).

**Niveau du fonds de roulement de fin d'exercice (ou appelé excédents de fin d'année) :**

Fonds de roulement début d'exercice – résultat de l'exercice), L'analyse financière classique et notamment les magistrats financiers des Chambres régionales des Comptes retiennent un niveau équivalent à deux mois de dépenses de personnel.

# Zoom sur les épargnes



### **Annuité de la dette:**

Composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital.

### **Capacité de désendettement :**

Encours de dette au 31/12/N rapportée à l'épargne brute. Ce ratio est exprimé en nombre d'années et mesure la solvabilité financière d'une collectivité. Il permet de déterminer le nombre d'années théoriquement nécessaire pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

### **Potentiel fiscal**

C'est un indicateur de la richesse fiscale de la commune. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases le taux moyen national d'imposition. Il mesure la capacité qu'a la collectivité à lever des produits fiscaux sur son territoire.

### **Potentiel financier**

C'est le potentiel fiscal majoré de la dotation forfaitaire perçue par les communes.

### **Effort Fiscal**

Il permet de mesurer la pression fiscale exercée sur le territoire de la collectivité. Il est constitué du rapport entre les produits fiscaux levés sur le territoire de la commune (commune et EPCI) et le potentiel fiscal.

### **Taxe sur le foncier bâti (TFB) :**

La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est un impôt local qui concerne les propriétaires d'un bien immobilier ou les usufruitiers. La taxe foncière sur les propriétés bâties est établie pour l'année entière dans la commune où est situé le bien imposable et d'après la situation au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition. Ainsi, par exemple, si vous êtes propriétaire au 1<sup>er</sup> janvier, vous êtes redevable de la taxe foncière pour l'année entière, même si vous vendez le bien au cours de l'année. Le mode de calcul de l'impôt associe valeur cadastrale et taux votés par les collectivités territoriales.

## Intégration de nouvelles ressources dans le calcul du potentiel fiscal

### PERIMETRE ACTUEL

### PÉRIMÈTRE DEPUIS 2022

Produit théorique TFB TFNB TH (bases communales x taux moyen national)+ Taxe additionnelle à la TFNB

Redevance des mines, prélèvement sur le produit des jeux, surtaxe sur les eaux minérales, DCRTP, FNGIR + attribution de compensation perçue (communes en FPU)

Impôts économiques (CFE, CVAE, IFER, TASCOM) au prorata de la pop. de la communes au sein de l'EPCI

TH de l'EPCI répartie au prorata de la pop. de la commune

Fraction de la TVA n-1 perçue par l'EPCI répartie au prorata de la pop. de la commune

DMTO (moyenne des 3 dernières années)  
TLPE- Taxe sur les pylônes- Majoration de THRS  
Taxe additionnelle à la taxe sur installations nucléaires

## Modification du périmètre de calcul de l'effort fiscal

### PERIMETRE ACTUEL

### PÉRIMÈTRE DEPUIS 2022

Produit de TFB + TFNB + THRS perçu par la commune

Produit de la taxe additionnelle au foncier non bâti

Produit THRS + TFB + TFNB perçu par l'EPCI sur le territoire de la commune

Produit de TEOM / REOM perçu par l'EPCI sur le territoire de la commune